



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 68557

Texte de la question

M. Philippe Pemezec * souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les négociations menées entre l'État et la CNAF sur le niveau d'évolution du Fonds national d'action sociale (FNAS) dans le cadre de la prochaine convention d'objectifs et de moyens pour la période 2005-2008. Le FNAS, qui représente environ 3 milliards d'euros mais seulement 6 % des ressources totales de la branche, permet aux CAF de mettre en oeuvre, sur leur territoire respectif et en fonction des besoins des familles, une politique d'action sociale adaptée. C'est ainsi que les CAF sont notamment présentes dans le financement des structures d'accueil du jeune enfant, des centres de loisirs sans hébergement, des foyers de jeunes travailleurs, des centres sociaux ou encore des dispositifs autour du logement. La caisse des allocations familiales des Hauts-de-Seine craint une progression insuffisante des moyens du FNAS au regard des indicateurs socio-économiques défavorables que présente le département. Elle craint que cette situation n'aboutisse à un désengagement des caisses dans leur soutien aux projets des collectivités locales en matière d'accueil des jeunes enfants et de développement des activités périscolaires, domaines où les besoins ne cessent de croître. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qui peuvent être engagées à ce sujet.

Texte de la réponse

Les négociations menées par la Caisse nationale des allocations familiales et l'État pour la signature de la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008, portant plus particulièrement sur l'évolution du Fonds national d'action sociale (FNAS) de la branche, sont terminées. Le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille est maintenant en mesure de préciser que, pour la période 2005-2008, les ressources du FNAS augmenteront de 7,5 % par an, soit une augmentation de plus de 30 % sur la période. Ce sont ainsi 2,4 milliards d'euros supplémentaires qui iront à l'action sociale de la branche famille. Les montants consacrés au FNAS auront presque doublé entre 2002 et 2008. Ces augmentations permettront de respecter l'ensemble des engagements déjà pris par les caisses, notamment auprès des collectivités locales et des centres sociaux. 26 000 places de crèches ont déjà été créées depuis 2002. 31 000 places supplémentaires seront réalisées sur la période 2005-2008. 15 000 places supplémentaires seront créées, conformément aux objectifs fixés par le Premier ministre. Les financements seront orientés en priorité vers les territoires dont les besoins sociaux sont les plus importants, notamment ceux qui souffrent d'un retard en matière d'équipements pour la petite enfance. Ces engagements seront tenus et intégrés dans la future convention d'objectifs et de gestion dont la signature interviendra dans la deuxième quinzaine du mois de juillet. Ainsi, la politique familiale que le Gouvernement entend mener s'adaptera aux besoins des jeunes couples pour leur permettre d'avoir et d'élever le nombre d'enfants qu'ils souhaitent et de mieux concilier leur vie familiale et professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Pemezec](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68557

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6415

Réponse publiée le : 9 août 2005, page 7741